

Cahier d'acteur N° 10

DÉBAT PUBLIC CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS D'IVRY/PARIS XIII

SYNDICATS DU PERSONNEL

FO Énergie et Mines,
CFDT Fédération Chimie Énergie
et CFTC Chimie Mines Textile Énergie



Participation des syndicats CFDT-CFTC et FO Énergie et Mines au débat public

Le projet du SYCTOM s'inscrit dans la mise en œuvre volontariste d'un traitement moderne conforme aux réglementations européennes et françaises.

Prévention et Recyclage

Bien que le SYCTOM soit un syndicat de traitement et n'ait pas de responsabilité en terme de collecte, il a néanmoins engagé dès 2004 un plan de prévention et de valorisation des déchets en soutenant en particulier les actions de ses collectivités adhérentes.

Il faut noter que la prévention repose pour l'essentiel sur les collectivités territoriales françaises alors que c'est l'État qui devrait engager des actions volontaristes sur le plan national pour éviter par exemple :

- les suremballages,
- la mise sur le marché de produits non recyclables,
- la mise sur le marché de produits contenant des substances toxiques.

Méthanisation et Incinération

■ Le pré-traitement

Dans une approche multi filière visant à faciliter la valorisation organique, le projet prévoit un PTMB (pré-traitement mécano-biologique) visant à scinder le flux de déchets résiduels en 2 fractions : l'une riche en matière organique orientée vers la méthanisation, et l'autre dite FCR, fraction

combustible résiduelle orientée vers l'incinération.

Ce choix permet-il d'obtenir une fraction organique finale de qualité et d'obtenir la norme NFU 44051 pour le compost ?

Les développements récents des TMB s'appuient sur de nombreuses et anciennes expériences françaises de compostage d'ordures ménagères brutes.

Le CEMAGREF a expertisé plusieurs de ces unités, effectué également de nombreuses analyses et on a maintenant un retour d'expérience sur les choix « douteux » comme par exemple des criblages et des broyages intensifs en tête de traitement qui, non seulement ne permettent pas une bonne séparation des différentes fractions, mais contribuent à une contamination difficile à traiter.

Les constructeurs d'unités de PTMB doivent avoir une obligation de résultats, mais ils sont en mesure – avec les retours d'expériences de diverses installations – de mettre en place actuellement les process mécaniques appliqués aux ordures résiduelles qui sont par contre les seuls susceptibles d'atteindre des objectifs ambitieux de diversion et de valorisation de la matière organique disséminée dans les ordures ménagères.

Les collectes sélectives de fermentescibles sont d'une efficacité limitée et coûteuses *a fortiori* en milieu urbain dense.

dans le cadre
du **débat public**
Centre de traitement
des déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII



L'incinération

C'est la filière qui a fait ses preuves pour traiter au mieux les déchets résiduels, en particulier dans une zone urbanisée.

Dans le cas présent, le site est raccordé depuis des années au réseau de chauffage urbain alliant traitement industriel dans le respect de réglementations sévères et valorisation énergétique optimale.

Efficacité et intérêt de cette filière sont largement reconnus sur le plan européen :

« Selon un rapport de l'Agence européenne de l'environnement du 31 janvier 2008, d'ici 2020 on prévoit une augmentation de la quantité de déchets urbains de 25 % par rapport à 2005. Pour l'Agence, une plus grande valorisation des déchets à des fins énergétiques par l'incinération et la volonté d'éviter les mises en décharges constitue une stratégie fondamentale afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et garantir un bénéfice global pour la société et l'environnement ».

Samuele Furfari* : 101 questions sur l'énergie – Editions TECHNIP.

Impact environnemental

Les études récentes de l'InVS confirment que les usines actuelles n'ont pas d'impact sur la santé ce qui a d'ailleurs été corroboré par le Docteur Marine Saint-Denis le 12 novembre 2009 lors de la réunion spécifique sur ce thème « Santé Déchets » sur la base du suivi environnemental de l'usine d'Ivry actuelle.

Traitement local

Outre l'intérêt du raccordement au réseau de chaleur, la reconstruction d'une unité de traitement sur le site actuel a l'avantage important d'assurer un traitement de proximité au plus près du bassin versant, ce qui est en conformité avec la réglementation française.

Traitement de la FCR en provenance des sites de Romainville et de Blanc-Mesnil

Le projet du SYCTOM prévoit la valorisation énergétique à Ivry de la fraction combustible résiduelle des futurs sites de Romainville et Blanc-Mesnil, ce qui permet sur le territoire du Syndicat d'assurer la complémentarité des équipements et d'éviter ainsi le plus possible la mise en décharge des déchets résiduels.

Ce schéma global illustre une véritable dynamique collective positive pour l'ensemble des habitants desservis.

En conclusion

Le centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII est appelé à être transformé. La part de l'incinération sera réduite de même que la capacité totale de traitement du site.

Les syndicats CFDT, CFTC, et FO s'inscrivent naturellement dans le projet du SYCTOM qui vise à optimiser les meilleurs moyens de traitement en fonction de la nature des déchets ménagers. Réaliste, le projet n'exclut pas l'incinération, qui reste un traitement incontournable et qui a historiquement fait ses preuves. Le projet respecte aussi la réglementation, tout en diminuant fortement la mise en décharge.

Le traitement des déchets ménagers est et doit demeurer un service public de qualité respectueux de

l'environnement, avec du personnel ayant de bonnes garanties collectives.

Les valorisations organique et énergétique, le tri et le compostage s'inscrivent naturellement avec l'incinération, traitement reconnu, comme étant les solutions qui respectent les volets sociaux, techniques, de sécurité et environnementaux, pour répondre au besoin des déchets ménagers des agglomérations.

En bref, un projet qui respecte le cadre réglementaire européen et national ; qui s'inscrit dans la recherche d'un traitement de proximité et d'une véritable complémentarité des filières et des outils de traitement d'un même bassin de population.

FO - ÉNERGIE ET MINES

60, rue Vergniaud - 75013 Paris
www.fnem-fo.org

CFDT - FÉDÉRATION CHIMIE ÉNERGIE

47-49 rue Simon Bolivar - 75019 Paris
www.fce.cfdt.fr

CFTC - CHIMIE MINES TEXTILE ÉNERGIE

140, avenue Jean Lolive - 93500 Pantin
www.cftc-cmte.fr

* Samuele Furfari est Docteur en Sciences de l'Université Libre de Bruxelles. Professeur de Géopolitique à l'ULB et fonctionnaire à la Commission Européenne (Direction Générale de l'Énergie et des Transports).